



# Check-up énergétique - CECB+

## Quoi?

La Ville de Sierre subventionne l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+). Chauffage, eau chaude, électricité, toute la consommation d'énergie est analysée par des experts agréés. Au final: le propriétaire dispose d'une carte d'identité complète de l'efficacité énergétique du bâtiment, et est orienté vers des mesures d'optimisation.

L'aide octroyée couvre **50% du coût de l'établissement d'un certificat CECB+, pour un montant maximal de 1000.-**. Les subventions sont versées jusqu'à épuisement du montant annuel alloué à cette action.

## Comment?

En complétant et nous faisant parvenir, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'établissement de la facture, le [formulaire de demande d'aide financière pour l'établissement d'un CECB+](#), accompagné de la facture originale et de la preuve de paiement.

## Plus d'informations?

- [Directive](#) concernant l'aide au financement pour l'établissement d'un CECB+
- Tout savoir sur le [paquet d'aides financières](#)
- [En savoir plus sur le certificat CECB](#)
- [Liste des experts certifiés CECB](#)

## Service communal à votre disposition

Des doutes? Des questions? Merci de contacter les [services techniques](#).